



HAL
open science

2025, Conclusion : Le dérèglement climatique : un tournant pour la discipline archéologique ?

Karim Gernigon, Marc-Antoine Kaeser, Eric Thirault

► **To cite this version:**

Karim Gernigon, Marc-Antoine Kaeser, Eric Thirault. 2025, Conclusion : Le dérèglement climatique : un tournant pour la discipline archéologique ?. Les patrimoines archéologiques face au changements climatiques. Enjeux de connaissance, de conservation et de valorisation des vestiges en milieux humides, immergés et glaciaires. Actes du colloque tenu à Lyon, Université Lyon II, 24-26 novembre 2022., Fanny GRANIER; Sébastien NIELOUD-MULLER; Karim GERNIGON; Christophe GILABERT; Gilles SOUBIGOU; Eric THIRAULT, Nov 2022, Lyon, France. pp.377-381. <hal-04850221>

HAL Id: hal-04850221

<https://hal.science/hal-04850221v1>

Submitted on 2 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

A paraître in :

GRANIER F., NIELOUD-MULLER S., GERNIGON K., GILABERT C., SOUBIGOU G., THIRAULT E. dir. (à paraître en 2024) — *Les patrimoines archéologiques face au changements climatiques. Enjeux de connaissance, de conservation et de valorisation des vestiges en milieux humides, immergés et glaciaires*. Actes du colloque tenu à Lyon, Université Lyon II, 24-26 novembre 2022.

Conclusion :

Le dérèglement climatique : un tournant pour la discipline archéologique ?

Par Karim Gernigon, Marc-Antoine Kaeser, Eric Thirault

Un constat alarmant

Le patrimoine archéologique est irremplaçable et non renouvelable ; il est du reste souvent défini comme une « ressource fossile ». Les vestiges qui nous parviennent des sociétés du Passé et les traces laissées par leurs activités deviennent aussitôt des éléments du patrimoine archéologique. En fonction de leur nature, de leur ancienneté et des transformations du milieu, ces vestiges ont été conservés jusqu'à leur découverte par les archéologues. Depuis la constitution de la discipline et la prise en compte de l'apport des traces matérielles dans l'écriture de l'histoire des sociétés, les archéologues ont obtenu que soient élaborées des législations et des réglementations interdisant désormais l'atteinte aux vestiges et à leurs contextes sédimentaires, ou prévoyant du moins les modalités de leur fouille et de leur étude scientifique préalables. Ce rapport étroit entre archéologie et préservation du milieu naturel n'est donc pas nouveau. Dès le milieu du 19^e siècle, les atteintes environnementales parfois brutales induites par la modernité ont même largement contribué au développement de la discipline et à l'essor de nos connaissances archéologiques. D'innombrables sites archéologiques ont en effet été révélés et explorés à l'occasion des aménagements majeurs de la société industrielle : construction des premières voies ferroviaires, intensification massive de l'exploitation minière, assèchement des zones marécageuses, régulation des cours d'eaux ou abaissement du niveau de certains lacs.

Au siècle passé, ces atteintes ont été à l'origine de grands projets de documentation et de recherche archéologiques qui ont bouleversé nos connaissances et contribué à structurer la profession : New Deal des années 1930 aux Etats-Unis d'Amérique, restructuration des centres urbains européens détruits par la 2^e Guerre Mondiale ou bouleversés par les nouveaux besoins (parkings souterrains, etc.), « campagne de Nubie » engagée par l'UNESCO lors de la construction du barrage d'Assouan, grands chantiers autoroutiers et ferroviaires en Europe depuis les années 1970, etc. À la fin du 20^e siècle, la prise de conscience des impacts patrimoniaux des projets d'aménagement a conduit à la mise en place généralisée des principes de l'archéologie « préventive », qui sanctionnait les insuffisances des politiques de sanctuarisation ciblés sur des sites ou des zones archéologiques préservés de toute atteinte. Désormais, l'archéologie est ainsi habilitée à intervenir de manière anticipée sur chaque projet d'aménagement susceptible de porter atteinte au patrimoine.

Cette garantie que la conservation du milieu assure la conservation du patrimoine archéologique qu'il contient est mise en question par la crise climatique actuelle. De fait, nos réglementations sont fondées sur le principe d'un rapport de causalité directe entre des aménagements précisément circonscrits et des atteintes potentielles, à l'échelle locale. Or les spécificités des défis environnementaux de l'Anthropocène résident d'une part dans le caractère non plus local mais global

des impacts, et d'autre part dans notre perte de maîtrise sur les rapports de causalité : les dégradations environnementales sont dorénavant surtout le fruit de réactions en chaîne, dont on peine à retracer précisément les dynamiques sous-jacentes.

Ces impacts indirects et globaux touchent tout particulièrement les milieux humides où la présence de l'eau est, sous des formes et des proportions diverses, le paramètre crucial pour la préservation des vestiges. Ces écosystèmes « humides » offrent en effet de rares conditions de conservation des matériaux organiques, rendant les sites archéologiques exceptionnels par la gamme et la qualité de la documentation archéologique qu'ils contiennent. Or, désormais, la fonte des glaciers, l'assèchement des tourbières, l'évaporation des lacs, l'érosion des cours d'eau, tous ces phénomènes conduisent à la dégradation ou à la destruction de pans entiers de notre sous-sol et des vestiges archéologiques qu'ils recèlent. Longtemps vus comme garants de la préservation du patrimoine archéologique, les paramètres naturels deviennent aujourd'hui des acteurs de leur dégradation. En somme, alors qu'ils avaient autorisé la préservation à long terme du patrimoine archéologique durant l'Holocène, ils sont devenus, à l'ère anthropocène, le facteur de sa dégradation.

Face à ces défis, l'archéologue, de spécialiste des modalités d'intervention (donc de destruction au moins partielle, mais légitimée) sur le patrimoine, doit se muer en acteur de sa conservation, en sentinelle de sa dégradation et faire des choix face à l'urgence et l'ampleur des processus en cours. Le colloque a notamment permis d'engager une réflexion commune sur ces problématiques en mettant un accent particulier sur les milieux humides, immergés et glaciaires, qui particularisent le massif alpin et ses marges et dont l'érosion avait jusqu'à présent reçu moins d'attention que celle des littoraux.

Un colloque pour en discuter

Ces constats sont au cœur des préoccupations des spécialistes réunis autour du Bien sériel « Sites Palafittiques Préhistoriques autour des Alpes » inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2011. Ils ont motivé l'organisation de ce colloque. Mais l'accueil très favorable de l'appel à communications montre l'actualité de ces questionnements bien au-delà des rives des lacs. En dépit d'une surreprésentation française favorisée par un dénominateur linguistique commun, la participation de collègues d'Autriche, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et de Suisse permet de couvrir de manière tout à fait satisfaisante l'ensemble de l'arc alpin et d'ouvrir des perspectives plus larges sur l'Europe tempérée et méditerranéenne. Les 26 interventions et les contextes présentés couvrent une part importante du territoire français, le nord-est de l'Espagne, l'Italie centrale et septentrionale, l'Allemagne méridionale, la Suisse et l'Autriche. Ce large panorama européen montre que le diagnostic de la situation et le sentiment d'urgence sont largement partagés, bien au-delà du pourtour des Alpes et des littoraux de la façade atlantique.

L'étendue de cette fenêtre d'observation a permis de disposer, pour chacun des types de contexte menacés, de plusieurs cas de figure et d'en avoir ainsi une bonne appréhension globale, tant pour les constats que pour les actions. Pour les cours d'eau, ce sont six contributions, du sud et du centre de la France, qui ont permis de comprendre la diversité du patrimoine archéologique concerné et les types de menaces qui peuvent peser sur lui. Pour le littoral atlantique, ce sont deux contributions françaises qui ont rappelé l'urgence d'intervenir. Pour les milieux glaciaires, ce sont trois contributions, de France, de Suisse et d'Italie, qui ont montré des champs de recherche à traiter à court terme, sous peine de voir totalement disparaître des pans entiers de notre passé. Pour les lacs et les tourbières, ce ne sont pas moins de treize contributions qui ont été présentées, illustrant le caractère exceptionnel de ces

environnements, dont un échantillon représentatif est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial, et leur importance majeure pour les archéologues de l'arc alpin. Enfin, une dernière contribution, autrichienne, a montré le cas particulier des milieux miniers, où l'activité humaine ancienne favorise des mouvements de terrain susceptibles d'emporter et de bouleverser des pans importants du patrimoine archéologique.

Dans les cours d'eau, c'est essentiellement l'intervention humaine qui constitue une menace majeure de destruction des vestiges archéologiques, mais les étiages plus fréquents, parfois jusqu'à l'assèchement saisonnier et les changements brusques de régime, qui provoquent des phénomènes d'érosion massive du lit majeur, ont un impact fort. Sur le littoral, c'est de même l'érosion de larges pans de la zone intertidale et côtière et l'émergence, au sec, de mobiliers organiques fragiles, qui sont les causes de la disparition du patrimoine archéologique. A très haute altitude, c'est la disparition des milieux de conservation que sont la glace et le pergélisol qui libère des matériaux fragiles et les expose à une rapide dégradation. Dans les lacs et les tourbières, c'est l'assèchement et la baisse corrélative du niveau des lacs qui est le principal risque de dégradation, mais le développement rapide d'espèces animales et végétales intrusives constitue également un facteur de destruction des mobiliers, des restes architecturaux et des niveaux archéologiques.

Comment agir ?

Nous devons prendre acte du caractère alarmant des constats ci-dessus, et relever même l'accablement, le sentiment d'impuissance qui s'est parfois dégagé des débats lors du colloque : face à la brutalité et à la multiplicité des menaces sur le patrimoine, la communauté archéologique pourrait se laisser gagner par le découragement. Comme de nombreuses voix l'ont souligné durant les journées de Lyon, il convient donc d'engager un véritable combat pour généraliser la prise de conscience — tant au sein de la discipline que face aux instances décisionnelles, politiques et administratives. Dans les faits, les fortes sensibilités sociales qui se manifestent dorénavant sur les thématiques du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité semblent garantir un accueil politique favorable à de tels efforts — avec, on peut l'espérer, la définition de mécanismes financiers autorisant un travail de prévention archéologique approprié.

En outre, alors que l'intervention habituelle des archéologues est désormais conditionnée et justifiée par des problématiques scientifiques établies, le sauvetage des patrimoines archéologiques menacés par ces bouleversements doit prendre en compte quasi indistinctement des vestiges très variés, sans pouvoir établir une gradation de leur intérêt scientifique. Or cette menace imminente constitue aussi, pour la connaissance archéologique, une formidable opportunité pour le développement de projets de recherche sur des pans importants du passé, qui n'étaient jusqu'alors pas ou très difficilement accessibles. Cette opportunité ne s'ouvre néanmoins que temporairement, la mise au jour des vestiges ne précédant que de très peu leur inexorable destruction.

En définitive, on peut considérer que le dérèglement climatique place notre discipline face à un tournant, qui n'est pas sans rappeler les défis auxquels nos prédécesseurs des Trente Glorieuses avaient su répondre par la mise en place des principes et des mécanismes de financement de l'archéologie préventive. Nous pouvons donc nous inspirer des expériences du passé, en évitant toutefois de refaire les mêmes erreurs et de se laisser dicter l'agenda par l'urgence : il faut définir des stratégies et des priorités, en se rappelant qu'une fouille exhaustive est impossible, que la compréhension d'un système social ancien doit s'appuyer sur une multiplicité de faits diversifiés et non pas seulement sur des « splendides isolats » que peuvent être par exemple certains habitats littoraux idéalement préservés. Face à cette urgence de l'intervention sur le terrain, il faut aussi

rappeler que l'archéologie ne peut se satisfaire uniquement d'accumuler des données et des matériaux, en prétextant qu'il sera toujours temps de les analyser ensuite « demain, quand on aura le temps »... Comme toute science, l'archéologie a besoin d'analyses, de modèles et d'hypothèses pour avancer. Dans cette perspective, la question des modèles prédictifs devient cruciale : les modélisations des flux hydriques souterrains, des fontes de glace, des variations des plans d'eau, des dynamiques des espèces invasives, etc. deviendront de plus en plus des outils indispensables à la projection des conditions d'existence des sites archéologiques et des archives du sol, anthropisées ou non. A l'image des plans d'urbanisme ou de gestion foncière rurale, les autorités administratives de l'archéologie devraient disposer de ces outils prédictifs pour éclairer leurs choix et proposer une programmation.

Bien sûr, il va être difficile de faire ces choix — d'autant plus que logiquement, la nouveauté de ces formes et de ces motifs de dégradation patrimoniale révèle de nombreuses réalités archéologiques totalement insoupçonnées jusqu'à récemment, et donc particulièrement attractives du point de vue heuristique. Citons par exemple les pêcheries fluviales et littorales, les témoignages de passages de cols à haute altitude, les épaves fluviales, et la liste s'allonge chaque année.

Quoi qu'il en soit, face aux sacrifices à faire, nous ne devons pas oublier que l'histoire se construit de toute manière sur un tri dans la mémoire (Schnapp 2020) et selon des interrogations qui entrent en résonance avec les attentes de la société toute entière. Si, en tant qu'archéologues, nous pouvons (et devons) attirer l'attention de nos concitoyen.ne.s sur de nouvelles problématiques, la réception sociale de nos cogitations est pour une large part dépendante des débats et des lignes de force qui traversent la société. En France par exemple, l'archéologie « environnementale », développée à partir des années 1970 par les études paléoenvironnementales et les investigations des milieux ruraux, y compris « hors sites » (archéologie des pratiques culturelles, des espaces forestiers), a été corrélée à une lente prise de conscience écologique et ruraliste (pour le dire vite) qui a imprégné cette époque.

Dans cette perspective, notre responsabilité d'archéologues sur la sauvegarde du patrimoine culturel ne peut être dissociée de notre responsabilité de citoyen.ne.s pour ce qui touche, plus largement, à la sauvegarde d'une planète habitable. Il nous faut véritablement envisager le patrimoine archéologique comme une partie du patrimoine improprement désigné comme « naturel ». Une première inflexion a eu lieu voici plusieurs décennies avec le développement de l'archéologie environnementale, puis l'émergence d'une archéologie des paysages et des territoires. Aujourd'hui, une voie de réflexion doit donc s'ouvrir pour intégrer les « archives du sol », dont les « sites archéologiques » sont une composante, dans le devenir des milieux de vie que nous pourrions préserver, développer voire restaurer pour l'avenir. Pour nous en tenir aux milieux humides, il ne faudrait cependant pas idéaliser le débat : milieux humides et archéologie, une cause commune ? Oui, en grande partie, mais des exemples présentés dans ce colloque montrent que la « renaturation » des cours d'eau par exemple, entraîne des déséquilibres dans les dynamiques sédimentaires et hydriques, lesquelles engendrent l'exhumation de vestiges fragiles et putrescibles.

Enfin, il est un questionnement que nous ne pouvons éluder, à défaut d'apporter des réponses : nous réfléchissons dans une perspective linéaire, dans laquelle le cadre législatif et technique que nous connaissons serait prolongé ou infléchi de manière maîtrisée et les interventions, de terrain ou d'analyse, prévues dans le cadre d'une programmation. Or, les indices actuels tendent à montrer que nous approchons de points de rupture dans les systèmes écologiques et sociaux, et ici où là, ces points sont déjà atteints. Sans parler d'effondrement généralisé qui nous ferait basculer dans un inconnu total, sans doute nous faudra-t-il construire un nouveau « contrat naturel » (Serres 1990), voire imaginer de nouvelles manières de « faire monde » (Descola et Pignocchi 2022) en conciliant des collectifs hétéroclites dans des milieux de vie partagés. Pour construire un futur désirable, quelle place pouvons-nous accorder à l'archéologie et plus encore, à notre mémoire humaine inscrite dans le sol ?

Plus que jamais, le futur ne se construira pas sans la connaissance du passé. Encore faut-il que les vestiges de ce passé puissent être préservés et que les outils scientifiques et institutionnels qui permettent de les étudier demeurent efficaces.

Bibliographie

Descola et Pignocchi 2022 : P. DESCOLA P., A. PIGNOCCHI, *Ethnographies des mondes à venir*, Ed. du Seuil, Paris, 2022, 224 p

Schnapp 2020 : A. SCHNAPP, *Une histoire universelle des ruines, des origines aux Lumières*, Ed du Seuil, La Librairie du XXI^e siècle (coll. Sciences humaines), Paris, 2020, 744 p.

Serres 1990 : M. SERRES, *Le contrat naturel*, ed. F. Bourin, Paris, 191 p. (nouvelle ed. Flammarion coll. Champs essais, Paris, 2020)